



Envoyé en préfecture le 11/08/2022

Reçu en préfecture le 11/08/2022

Affiché le

ID : 056-215600669-20220811-DECCNE2022812-AR

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

**N° : Dec-Cne /2022-12**

**OBJET : Commune – Travaux de réhabilitation Pont Mouton**

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DECIDE**

**Article 1 : de retenir la candidature de MARC Entreprise à Brest 29228 pour les travaux de réhabilitation du Pont Mouton pour un montant de 38 374.80 € TTC.**

**Article 2 : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.**

Gourin, le 11<sup>r</sup> août 2022

Pour Le Maire  
L' Adjointe,  
Catherine HENRY

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H



Reçu en Préfecture du Morbihan le

Certifié exécutoire

Publié le

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H



Pour Le Maire  
L' Adjointe,  
Catherine HENRY